



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 1011-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

Lors d'une séance tenue le 11 mai 2026, le conseil municipal a adopté le **projet de règlement no 1011-2026 modifiant le règlement relatif à la démolition d'immeubles**.

L'objet du présent projet de règlement vise à clarifier le traitement d'une demande d'autorisation pour la démolition d'un immeuble à l'égard de l'inventaire des immeubles présentant une valeur patrimoniale qui a été adopté par la MRC et est entré en vigueur le 15 avril 2026.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} juin 2026 à 19h au centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs situé au 1 chemin Fournel. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet à l'adresse sadl.qc.ca/reglements

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce 27 mai 2026.

Me Maria Eugenia Valenzuela
Directrice générale et greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Maria Eugenia Valenzuela, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant l'assemblée publique de consultation, à chacun des deux endroits désignés par le Conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27 mai 2026.

Me Maria Eugenia Valenzuela
Directrice générale et greffière trésorière
